



MODELE DE DEMANDE DE REVISION DU COMPTE RENDU A L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

DEMANDE DE RÉVISION DU COMPTE-RENDU DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Texte de référence : article 7 du décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014

Recours hiérarchique : demande de révision à formuler auprès de l'autorité territoriale dans un délai de 15 jours francs suivant la notification à l'agent du compte-rendu. L'autorité territoriale dispose de 15 jours pour répondre. Le fonctionnaire dispose d'un mois pour saisir la CAP, à compter de la réponse de l'autorité territoriale

Recours contentieux : demande de révision à formuler auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification à l'agent du compte-rendu

DEMANDE DE REVISION DU COMPTE-RENDU AUPRES DE L'AUTORITE TERRITORIALE

Motifs :	Date et signature de l'agent :
Réponse :	Réponse notifiée à l'agent le :
Date	
Cachet	Signature de l'agent :
Signature de l'autorité territoriale	

DEMANDE DE REVISION DU COMPTE-RENDU AUPRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

Date et signature de l'agent :
je demande la révision de mon compte-
rendu d'entretien professionnel

VISA DE LA CAP

Vu en réunion du :

professionnel :

Observations éventuelles :

Date, cachet

Signature de l'autorité territoriale

Notifié le :

S'IL Y A REVISION

Elément (s) révisé (s) du compte-rendu
d'entretien

Signature de l'agent :